

## Edito

Je ne sais toujours pas quand nous allons pouvoir reprendre nos activités mais les nouvelles ne sont pas propices à une reprise rapide ! Même si le gouvernement fit tout pour éviter un troisième confinement, ce n'est pas gagné et la reprise de nos activités semble être encore bien lointaine. Il faut garder espoir !

Je vais me répéter, mais si vous voulez que cette gazette du reconfinement perdure, j'ai besoin de votre contribution. A défaut je me verrai contraint d'en réduire le rythme de parution, voire de tout bonnement l'arrêter. Envoyez-moi des textes, des histoires, des anecdotes, des recettes...

Je remercie vivement ceux qui me transmettent des sujets, tous pertinents et intéressants.

Merci encore, bon courage à tous et protégez-vous.

**Alain Fournier**

Pour suivre les liens insérés dans certains articles, il faut télécharger la gazette sur le site. Sur la version envoyée par mail, ils peuvent ne pas fonctionner.

## Le mot du bibliophile

« La cité des larmes » Kate mosse. Un thriller historique.

**Alain Fournier (rando pédestre)**

## Le billet du Président

Elle l'a fait

Clarisse Cremer a terminé son Vendée globe cette semaine, elle est désormais la femme la plus rapide de cette épreuve. Chapeau !!

Madame !!

Nous avons partagé ses joies, ses peines, ses doutes. Elle nous a fait partager le quotidien des femmes, de nos femmes qu'elles soient nos épouses ou nos mamans, car comme Clarisse, elles traversent de lourdes épreuves, nous les époux, les enfants nous ne nous en rendons pas toujours compte et pourtant !!

Il m'arrive de parler avec ces femmes qui accompagnent un proche à la vaccination, elles n'ont ni fierté, ni regret du l'accomplissement du devoir, non elles sont femmes.

Que les femmes soient remerciées, pour la joie qu'elles nous apportent, un grand merci à ces femmes qui sont avec nous, dans nos activités sportives vous savez, nos animatrices.

Encore un grand MERCI à toutes nos animatrices

A très bientôt

**Jean-Luc Poupart (Président ARSO)**

## Le mot du secrétariat

Mesdames, Messieurs, les adhérents  
Nous vous faisons part des nouvelles dispositions en vigueur concernant l'utilisation des salles municipales, et ce sous réserve de l'évolution des mesures gouvernementales. **(Référence réglementaire : Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021, portant modifications des décrets N°2020-1310 du 29 octobre 2020 et du décret N°2020-1454 du 27 novembre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).**

D'un point de vue général pour tous les secteurs associatifs,

**Les rassemblements de plus de 6 personnes étant interdits, toutes les manifestations et événements organisés sur la voie publique ne sont pas autorisés.**

Les équipements municipaux, regroupant également les bureaux en usage exclusif sont fermés à toute activité associative. Seules les activités professionnelles peuvent y être autorisées.

Selon la catégorie d'équipements :

**Pour les ERP (Equipements Recevant du Public) de type L, à savoir les salles polyvalentes (ex, Audubon, salle polyvalente n°1), les salles d'activités (ex: salles du Pavillon Maurice Durand, salle polyvalente n°2, salle de jeux), les salles**

de spectacles (auditorium Saint-Michel, les salles de conférences...etc.)

**Ces équipements demeurent fermés jusqu'à nouvel avis pour les associations.**

Pour information, il a été confirmé par les services de l'Etat que les pratiques telles que la danse sont considérées comme des activités physiques et sportives.

**Pour les ERP de type X, à savoir les équipements sportifs couverts (gymnases et salles sportives spécialisées).**

Ces équipements sont ouverts **uniquement** :

- pour les sportifs professionnels et de haut niveau inscrits sur listes ministérielles.
- pour les formations universitaires, professionnelles ou continues.
- pour les personnes en situation de handicap.

**Thierry Grosso**

**André Rio**

### La photo du jour



Promenade d'un couple de paons avec leurs 2 paonneaux

Photo prise au 300mm, même de loin, ils m'avaient repéré !

**Gilles Talon (webmaster)**

### Paroles de lecteurs

**Ça s'est passé un...10 février**

1638 : Louis XIII consacre la France à la Vierge.

1763 : la France renonce au Québec.

1814 : bataille de Champaubert.

1943 : manifeste du peuple algérien.

**Alain Fournier (Rando pédestre)**

**D'où vient cette expression vendéenne ?**

Ça me fait zire (ou tord) : cela n'a aucun rapport avec le verbe « rire » bien au contraire car cela exprime un dégoût, un malaise face à quelque chose de sale ou de douloureux.

[territoiredemotions.fr](http://territoiredemotions.fr)

**Le saviez-vous ?**

**Le marais boit aux grandes marées**

Cela fait 900 ans que les moines de l'Abbaye St Jean à Talmont puis ceux de l'Abbaye de Lieu Dieu à Jard ont aménagé les 800 hectares de marécages entre l'Océan, Talmont, Jard et St Vincent sur Jard pour créer des marais salants d'abord qui se transformeront en marais à poissons ensuite. Contrairement aux marais d'Olonne, ceux du Talmondais sont alimentés directement par la mer, via le Chenal du Payré, sans que des ouvrages régulent l'arrivée de l'eau. Le courson amène l'eau jusqu'à l'essaille extérieur, l'eau de mer passe dans un sas et alimente les cordes du marais par le contre-essaille. Le poisson (quand il y en a ?) emprunte le même chemin.

Il faut qu'il y ait toujours de l'eau dans le marais pour que le poisson y vive, des planchettes sont installées au sein du contre-essaille pour bloquer la sortie de l'eau, assurant ainsi un niveau permanent suffisant pour que les poissons puissent profiter. Ce système a les mêmes effets qu'une digue, dans la plupart des marais l'eau de la mer n'y entre pas aux marées à faibles coefficients et il faut que ceux-ci soient supérieurs à 75-80 pour que la mer alimente le marais.

Le propriétaire sait que le marais est un milieu fragile, il veut éviter que son marais « se barre » en hiver (se couvre de glace), ou « vire » en été (est envahi par des algues) car, dans les deux cas, c'est la mort des poissons. Il doit donc renouveler souvent l'eau de son marais, car l'eau saumâtre du

marais, alimentée en partie par l'eau de pluie, est moins salée que l'eau de mer.

Il va profiter des marées de Vive eau, lorsque le coefficient atteint 90 ou plus, ce qui correspond à la période de Pleine Lune ou de Nouvelle Lune, pour faire « boire » son marais. Entre une marée de Morte eau (40 env) et une marée de Vive eau (90 env) le niveau de la mer à l'entrée de l'essaille monte de plus d'un mètre. C'est le moment d'enlever les planchettes qui maintiennent le niveau d'eau dans le marais, faisant office de digue, pour qu'il se vide lors de la marée descendante (jamais entièrement pour que les poissons vivent) et ainsi permettre, avec la marée montante, l'entrée d'une quantité d'eau de mer beaucoup plus importante (et des poissons ?), une ou deux journées permettront de renouveler l'eau du marais. Le marais aura retrouvé sa salinité et peut-être des poissons...

Le propriétaire peut profiter de ces mouvements d'eau pour pratiquer deux techniques de pêche : l'installation d'un borgnon dans le contre-essaille pour piéger les poissons du marais ou, beaucoup plus convivial mais pas recommandé en période de Covid, la pêche au salès entre amis pour harponner des anguilles.



**Yves Brossard (rando pédestre)**

### Petites histoires :

1) Dans un grand restaurant, le maître d'hôtel sert le café à un couple de touristes, en précisant :

- "Ce moka vient directement d'Ethiopie.

L'homme s'extasie :

- « Il a dû voyager dans une bonne thermos : il est encore tout chaud ! »

2) En passant devant le port des Sables, Toto demande à son père :

- "Qu'est-ce qu'ils mangent, les poissons ?

- Euh, ben ... les plus gros mangent les petits.

- Ils mangent même les sardines ?

- Euh, oui !

- Et comment ils font pour ouvrir les boîtes ?

3) "C'est curieux, cet immeuble, dit un touriste à un passant, il n'y a aucune ouverture au rez-de-chaussée, ni au premier étage. La seule porte d'entrée est au deuxième !

- Oui, lui explique son interlocuteur ; c'est le siège du Club des amateurs d'alpinisme.

C'est le premier test pour éliminer ceux qui ne sont pas réellement faits pour cette activité. "

**Lili Frison (musique / danse trad)**